

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025 A 20 HEURES.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 05 novembre 2025 s'est réuni à la salle du Conseil le jeudi 13 novembre 2025 à 20 heures sous la présidence de M. Le Maire Louis TOTY.

Présents : Louis TOTY, Eric DOLLE, Sylvie CLAVEL, Louis MOSSER, Jean-Louis DELMAS, Jacques GARNIER, Jean-Yves JOUVE, Jacques MALBEC, Dominique PEYTHIEU, Michèle RAOUX.

Absents excusés :

Isabelle MOULIER représentée Louis TOTY,
Maryline AMBLARD représentée par Louis MOSSER.

Absents non excusés :

Loïc BORDERIE
Laetitia DUMAS
Damien SPINOUBE

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Président de séance : Louis TOTY

Secrétaire de séance : Sylvie CLAVEL

Ouverture de la séance par le président.

Dès l'ouverture de la séance Mme Dominique PEYTHIEU demande la parole à M. Le Maire qui l'accepte : Voir annexe 1 (Intervention de Mme Dominique Peythieu).

A 20 heures et 3 minutes Mme Dominique PEYTHIEU quitte la séance ainsi que M. Jacques MALBEC.

M. Le Maire s'assure que le quorum soit atteint et poursuit la séance.

Après le départ de deux conseillers municipaux :

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 10

ORDRE DU JOUR :

-Adhésion à PEFC pour le bois de Marilhou (Eric Dollé). Documents transmis par courriel :

M. Eric Dollé expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune, d'adhérer au processus de certification PEFC (Programme de Reconnaissance des Certification Forestières) afin de prétendre à des subventions pour le nouvel aménagement du Bois du Marilhou.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

-Partenariat avec l'ONF pour le bois du Marilhou :

M. Eric Dollé informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'engager un partenariat avec l'ONF (Office National des Forêts) afin de pouvoir réaliser le projet élaboré par ces derniers : Création d'une route forestière empierrée à la place d'une piste existante et restauration

d'une zone humide. Cet aménagement a pour but de faciliter l'exploitation forestière tout en limitant l'impact sur les milieux aquatiques. Un volet valorisation (itinéraire pédestre aménagé avec valorisation pédagogique) est également envisagé. Ce projet va prochainement faire l'objet de demandes de subventions. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur sa volonté de faire appel à une maîtrise d'ouvrage afin d'assurer la bonne mise en œuvre du programme d'actions.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

-Partenariat avec l'ENS pour le bois du Marilhou. (Eric Dollé) ; Documents transmis par courriel :

M. Eric Dollé informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'actualiser le programme d'actions ENS (Espace Naturel Sensible) élaboré en 2012 pour intégrer le projet ci-dessus et tenir compte des enjeux identifiés sur le site. Le Conseil Municipal doit confirmer son souhait de porter un contrat ENS sur le site du Bois du Marilhou et de définir un programme d'actions actualisé.

M. Jean-Yves Jouve interpelle l'assemblée sur le fait important que la zone en question ne comprenne seul le périmètre du Bois du Marilhou et non les zones d'estive à proximité. Il a été répondu que ces mesures ne concerneront probablement que le bois. M. Louis Mosser alerte sur le coût de cet engagement. Le Conseil Municipal se prononce de la façon suivante.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

-Plan de financement pour la restauration du retable ; Les documents vous seront adressés au préalable (devis estimatif de la société Malbrel) :

La commune ne disposant aucun devis estimatif à ce jour, M. Le Maire informe le Conseil Municipal de l'annulation de cet ordre du jour.

-Modification au cimetière du carré des enfants :

Afin d'optimiser l'occupation du cimetière communal et compte tenu de l'absence de nécessité actuelle du carré des enfants M. Eric Dollé propose au Conseil Municipal de le supprimer :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

-Demande de subvention à la Région pour la réhabilitation de deux appartements à l'ancienne école afin de débiter les travaux en 2026 et donc de ne pas perdre les aides du département (36 600 €) et Fonds vert (25 000 €). (Louis Toty). Vous avez en votre possession les différents devis reçus pour la DETR 2025 et le FCS :

M. Damien Spinouze avait au préalable informé le Conseil Municipal par courriel sur la validité d'un Fonds vert jusqu'en 2028.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'une erreur sur l'ordre du jour, il s'agit de demander une aide à la Région pour 4 appartements et non 2.

M. Le Maire rappelle à l'assemblée les aides acquises et le coût total du projet :

-Fonds vert : 25 000 € pour la réfection de 4 appartements,

-Clés du Cantal : 36 600 € pour la réfection de 2 appartements.

Le montant total du projet est de 194 000 € HT.

A ce montant il est nécessaire d'ajouter un accès pour personnes à mobilité réduite d'un montant de 11 000 € pour lequel nous pourrions prétendre à des aides.

Mme Sylvie Clavel interpelle sur le fait que les travaux des communs (couloirs et cage d'escaliers) ne sont pas chiffrés mais sont néanmoins nécessaires pour l'accueil du public compte tenu de leur état d'insalubrité.

M. Le Maire propose à l'assemblée de solliciter une aide de 40 % à la région pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce de la façon suivante :

Pour : 7 (L.Toty, Eric Dollé, Jean-Yves Jouve, J.L.Delmas, M.Raoux, J.Garnier, I.Moulier)

Contre : 3 (S.Clavel, L.Mosser, M.L.Amblard)

Abstention(s) : 0

-Proposition pour la DETR 2026 : réhabilitation de la voirie de la cité St-Beauzire (je vous adresserai les documents au préalable à déposer avant le 24 novembre 2025) :

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre à la DETR 2026 la réfection de la voirie de la Cité Saint-Beauzire. Mme Sylvie Clavel et M. Louis Mosser interpelle M. Le Maire sur le fait qu'il serait plus judicieux dans un premier temps d'envisager de remettre aux normes les réseaux et que ce serait une erreur technique qui obligerait de recasser le bitume afin d'accéder aux réseaux. M. Jean-Yves Jouve souligne la pertinence de ces remarques.

Après discussion sur Saint-Beauzire le Conseil Municipal a délibéré sur la voirie de Lachassagne :

Il s'agit d'une portion de route fortement dégradée pour laquelle nous disposons d'un devis estimatif. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 73956,00 € HT. Il s'agirait de demander une aide à hauteur de 40 %.

M. Le Maire demande alors au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Pour : 7 (Eric Dolle, Sylvie Clavel, Louis Mosser, Maryline Amblard, Jacques Garnier, Jean-Yves Jouve, Michèle Raoux)

Contre : 0

Abstentions : 3 (Louis Toty, Isabelle Moulier, Jean-Louis Delmas)

-Dérogação au « Plan montagne » pour l'installation de l'entreprise PETIT-DUMAS :

M. Louis Mosser explique au Conseil Municipal qu'il s'agit de prendre une délibération afin d'obtenir une dérogation au Plan montagne dans le but d'autoriser l'entreprise PETIT DUMAS à construire un bâtiment nécessaire à son activité professionnelle.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

INFORMATIONS

-Deconnexion de l'étang du Pioulat (Eric Dolle):

M. Eric Dolle est en attente d'informations.

-Travaux sur la route de Leybros par Traforex et l'entreprise Lacombe :

Les travaux de mise en sécurité concernant le rocher de Leybros vont débuter. M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la propriétaire devra rembourser les frais engagés.

-Installation de 4 panneaux de priorité à droite sur les routes départementales :

4 panneaux signalant les priorités à droite vont être posés dans le bourg afin de sensibiliser les usagers.

-Biens de section à Vrauzans: M. Vialle/M. Robert :

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents considère qu'il doit être envisagé d'annuler la délibération prise précédemment concernant les biens de section de Vrauzans.

-Guide à Cotteughes:

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la personne en charge des visites guidées du site de Cotteughes ne peut plus remplir cette fonction pour des raisons administratives.

-Arrêté pour les déchets du Pioulat:

Un arrêté va être pris pour la gestion des déchets du Pioulat.

-Chiffre d'affaires du camping :

Cette année le chiffre d'affaires réalisé par la société Only Camp pour le camping ets de 25000,00 €.

-Gestion des impayés trop nombreux (assainissement, cantine, salle des fêtes, etc....)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'un trop grand nombre d'impayés concernant l'assainissement la cantine et la salle des fêtes. Les procédures de recouvrement vont être faites par le SGC.

-Réunion en mairie avec Cyril Bonnet, architecte responsable du PLUI, le mercredi 05 novembre pour les élus et les habitants intéressés que vous pouvez contacter.

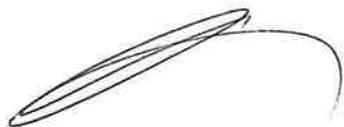
Une réunion concernant le PLUI s'est tenue en mairie.

-Nouveaux tarifs de l'électricité pour la commune :


Nous avons changé de fournisseur d'électricité concernant seulement les bâtiments à la suite de l'attribution du marché par le Syndicat d'Energie du Cantal qui a négocié des tarifs moindres.

La séance a été levée à 22H09.

Laurent TOUTY



Solares

Damien Spinouze: lors de ce conseil, j'étais excusé par mail
transmis à la mairie. 

Laetitia DUMAS : Je n'étais également excusé par mail de
mon absence.

Madame Dominique PEYTHIEU

Route de Mauriac
15400 TRIZAC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/11/2025

Courrier lu après ouverture de la séance à l'ensemble du Conseil .

Merci Monsieur Le Maire de me donner la parole.

Avant d'ouvrir les débats sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, je souhaite exprimer mon regret concernant l'obstination à présenter des dossiers de subventions qui ne correspondent pas à la réalité.

J'ai également demandé par mail le 27/10/2025, que des informations et des précisions sur certains dossiers soient communiquées à l'ensemble du Conseil.

Cependant cela n'a pas été suivi d'effet, à l'exception de ce jour à 13H37 et de manière incomplète.

Par soucis de transparence et de respect envers les décisions relatives à l'argent public, pour l'avenir de TRIZAC, et enfin pour ne pas engager la prochaine équipe municipale, j'ai décidé de ne pas participer à la réunion du Conseil Municipal de ce soir, Jeudi 13/11/2025.

Je quitte donc la séance et je ne donne pas mon pouvoir.

Je vous remercie d'inscrire mes propos au procès-verbal et de noter l'heure.

Je reste néanmoins mobilisée pour défendre les intérêts de notre Commune.

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite une bonne réunion.

Dominique Peythieu